



ARRETE MUNICIPAL

Réglementant la circulation

Réf. : OSM/GL/2024/82-1

ANNULE ET REMPLACE LE 2024/82

Mairie de Bretteville-sur-Odon

Le Maire de la Commune de BRETTEVILLE-SUR-ODON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande présentée par l'entreprise **MARTRAGNY Saint-Côme de Fresné**.

CONSIDÉRANT que, pour permettre les travaux pour la création d'une piste cyclable, avenue de Woodbury il y a lieu de régler la circulation temporairement sur le territoire de la Commune d'interdire la circulation sauf bus et secours.

ARRETE

Article 1 : L'entreprise **MARTRAGNY** mandatée par **Caen la Mer** est autorisée à fermer l'avenue de Woodbury entre la mairie et le rond-point du 23 septembre au 8 novembre 2024. Pour les phases 1 et 2 la route sera barrée sauf pour les bus, secours et ramassage des ordures ménagères avec mise en place d'un alternat avec feu au sein du chantier pour que les bus puissent se croiser. La route barrée à tout véhicule est prévue semaine 44 afin de réaliser les enrobés.

Entre la route de Bretagne et la Mairie du 12 novembre au 20 décembre 2024 pour les phases 3 et 4, la route sera barrée sauf pour les bus et secours, avec mise en place d'un alternat avec feu au sein du chantier pour que les bus puissent se croiser. (Plan joint)

Article 2 : La circulation sera interdite au droit du chantier pour permettre le travail des agents et de faciliter le passage des engins de chantier seul les bus et les véhicules de secours ainsi que les riverains seront autorisés à circuler ponctuellement. Une déviation sera mise en place.

Article 3 : La circulation autorisée sera réduite à 20km/h au droit du chantier pour garantir la sécurité des intervenants, si nécessaire.

Article 4 : La pré-signalisation et la signalisation de position seront mises en place par l'entreprise **MARTRAGNY** sous le contrôle de la mairie de Bretteville-sur-Odon.

Article 5 : Le libre passage des véhicules de sécurité et de secours sera maintenu. Le stationnement sera rétabli après les travaux.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Central de CAEN,
- M. le Directeur de l'entreprise **MARTRAGNY 14960 Saint-Côme de Fresné**,
- CAEN la mer, service de collecte des déchets ménagers et infrastructure,
- TWISTO,
- La Poste,
- L'Agent de surveillance de la Voie Publique de Bretteville-sur-Odon,
- Encadrant secteur Odon, CUCLM.

Fait en Mairie, le 12 septembre 2024.

Le Maire,

Patrick LECAPLAIN.

2 avenue de Woodbury - BP 41 - 14760 Bretteville-sur-Odon

Téléphone : 02 31 29 19 90 - Télécopie : 02 31 29 19 99 - E-mail : mairie@brettevillesurodon.fr

Site internet : www.brettevillesurodon.fr

